

Curriculum info-documentaire...

Émergence d'un concept

Élodie Cutrona

SNES-FSU de Reims, collaboratrice des éditions Adapt (adapt.snes.edu)

Vassilia Margaria

SNES-FSU de Nice, membre du groupe national Documentation de 2005 à 2012.

La Fadben est consciente que l'action syndicale en faveur d'un curriculum info-documentaire ne se limite pas au Snes. Toutefois, il nous a semblé utile de rappeler que notre association n'est pas la seule à défendre l'idée d'un curriculum, comme ont pu le faire l'Andep, l'Unsa, le Snalc ou encore FO. Pour cette raison, au-delà de l'unique exemple du Snes, dont nous remercions les collègues qui ont pris le temps de l'écrire, cette contribution a vocation à souligner que l'orientation curriculaire est largement soutenue et défendue auprès de notre institution.

Curriculum et légitimité du mandat pédagogique

En France, l'idée d'un curriculum en documentation est née dans les années 1990, afin de rendre compte des pratiques d'information et de documentation que doivent acquérir les élèves, mais aussi des contenus en terme de savoirs, et des situations d'apprentissage dans lesquelles ces contenus et ces pratiques peuvent être enseignés. Depuis, de nombreux enseignant(e)s documentalistes de terrain, leurs associations professionnelles, la FADBEN et l'ANDEP, ou des équipes de recherche comme celle de l'ERTé « Culture informationnelle et curriculum documentaire », ainsi qu'un syndicat enseignant, le SNES-FSU, tentent d'ouvrir des pistes en ce sens et revendiquent la mise en place d'un curriculum. Les objets d'apprentissage doivent être réfléchis et organisés, pour pouvoir effectivement être mis en œuvre dans les pratiques pédagogiques.

Face aux nombreuses inquiétudes sur l'avenir de notre métier (baisse des recrutements, recours grandissant à des personnels faisant fonction, tentatives de transformation des CDI en 3C (Centres de Connaissances et de Culture), poser la question de l'enseignement de l'information-documentation, c'est revenir à ce qui constitue le fondement même de notre profession et lui donne sa légitimité...

Connaître et faire connaître la réflexion des chercheurs

L'idée d'élaborer un curriculum pour l'information-documentation a émergé à la fin des années 1990 sous l'impulsion de Jean-Louis Charbonnier (alors formateur à l'IUFM de Nantes, membre de la FADBEN et co-responsable du groupe national Docu-

mentation au SNES-FSU), et a donné lieu depuis à des travaux importants, réunissant des chercheurs de plusieurs disciplines.

L'année 2003 marque une première étape décisive dans la médiatisation de ce concept avec la tenue des *Assises nationales pour l'éducation à l'information*¹ soutenues par le SNES-FSU, la FADBEN, l'INRP, le réseau des URFIST, le CLEMI, etc. Jean-Louis Charbonnier y développe l'idée de curriculum, « un ensemble cohérent de contenus et de situations d'apprentissage mis en œuvre dans une progression déterminée ».

Dans la continuité de cette action collective, la réflexion sur les apprentissages documentaires est menée à partir de 2006 par une ERTé² (Équipe de Recherche Technologique en Éducation). Impliquant quinze enseignants-chercheurs sous l'égide d'Annette Béguin, autour de la question de la culture informationnelle et du curriculum documentaire, l'ERTé associe des laboratoires et diverses institutions. Elle est composée d'enseignants-chercheurs, de professeurs des écoles, de professeurs documentalistes, de professionnels de l'information et des bibliothèques, et de formateurs.

Une rapide recherche dans *Google Scholar* permet de constater que cette date marque le début d'une multiplication de travaux de recherche sur ce thème. Au niveau syndical, le SNES-FSU organise des stages en présence de quelques-uns de ces chercheurs et formateurs afin d'entamer un dialogue permettant de cerner les convergences mais aussi les limites éventuelles de la réflexion théorique par rapport à l'action pédagogique dans les

¹ Appel, programme et comptes rendus des contributions en ligne sur : <http://urfist.enc.sorbonne.fr/anciensite/Assises/Ass-index.htm>

² Présentation des enjeux de l'ERTé dans un dossier de l'US magazine intitulé *L'information-documentation : une discipline scolaire ?* En ligne sur : http://www.snes.fr/IMG/pdf/L_information-documentation.pdf

établissements. C'est ainsi que les militant(e)s des différentes académies ont eu l'occasion d'entendre : Christiane Etévé, Isabelle Fructus et Jean-Louis Charbonnier (2006), Ivana Ballarini et Pascal Duplessis (2007), Muriel Frisch (2009). Ces interventions ont été relayées dans plusieurs stages syndicaux académiques, afin de sensibiliser nombre de collègues aux notions abordées. En 2010, Françoise Chapron et Jean-Louis Charbonnier, tous deux membres de l'ERTé, participent à la Journée nationale d'action des professeurs documentalistes (Paris, 31 mars 2010)³. Cette année, c'est Alexandre Serres qui est invité à présenter ses travaux devant un public composé de collègues syndiqué(e)s de la région parisienne et de professeurs documentalistes référent(e)s des sections académiques du SNES-FSU.

En 2008, l'ERTé organise un colloque international à Lille. Durant trois jours se succèdent contributions, conférences, ateliers et tables rondes dans le but de faire dialoguer les différents participants, qu'ils soient professeurs documentalistes, formateurs ou chercheurs (P. Duplessis, N. Boubée), enseignants-chercheurs en Sciences de l'Information et de la Communication (SIC) (D. Wolton, directeur de recherche au CNRS), représentant(e)s d'organisations internationales (Misako Ito de l'Unesco, Divina Frau-Meigs de la Commission européenne pour l'éducation aux médias) ou d'associations professionnelles (ADBU, FADBEN), etc. Les membres du groupe Documentation du SNES-FSU qui assistent à cette manifestation y trouvent un écho à leurs pratiques militantes et professionnelles dans les CDI, où l'on défend quotidiennement le droit pour tous à une formation à la culture informationnelle.

Deux ans plus tard, la publication du rapport de synthèse du GRCDI⁴ (Groupe de Recherche sur la Culture et la Didactique de l'Information) marque une nouvelle étape dans la réflexion sur le curriculum info-documentaire. Regroupant les contributions d'une douzaine de personnes (enseignants-chercheurs, doctorants, professeurs documentalistes, formateurs IUFM) travaillant au sein de l'ERTé, ce rapport fait le point sur les problématiques de la culture informationnelle et de la didactique de l'information. Il s'accompagne de douze propositions du groupe pour l'élaboration d'un curriculum info-documentaire.

La grande qualité de la réflexion universitaire intéresse notre profession en mal de reconnaissance, et par là même donne une légitimité trop souvent ignorée à notre discipline. Faisant écho à ces recherches, notre syndicat a élaboré toute une série de revendications autour du concept de « curriculum info-documentaire », porté dès son émergence comme un élément important du projet éducatif du SNES-FSU.

Le curriculum, cheval de bataille de la revendication

Des propositions mûrement réfléchies...

Le projet éducatif du SNES-FSU est élaboré collectivement, au cours de congrès nationaux se déroulant tous les deux ans. Ce sont ces mandats de congrès qui servent de base aux rencontres, audiences et discussions diverses avec le Ministère. Les congrès présentent également l'intérêt de pouvoir échanger avec nos collègues d'autres disciplines, pas toujours au fait des spécificités de notre profession. La promotion du métier a toujours été au cœur des préoccupations des professeurs documentalistes militant(e)s : amélioration du statut mais aussi, et surtout, reconnaissance de son rôle pédagogique à travers le développement du concept de « curriculum info-documentaire ».

Dès le congrès de Toulouse (2003) apparaît la notion de « curriculum », avec la nécessité d'identifier des savoirs et savoir-faire. Cette orientation est réaffirmée et précisée aux congrès suivants : horaire spécifique, recrutement de personnel à la hauteur des besoins pour mettre en œuvre « une progression des apprentissages tout au long de la scolarité avec une évaluation des savoirs et des compétences en matière d'information-documentation » (Clermont-Ferrand, 2007).

« Poser la question de l'enseignement de l'information-documentation, c'est revenir à ce qui constitue le fondement même de notre profession et lui donne sa légitimité... »

En 2009, le congrès de Perpignan demande la création d'un groupe de travail ministériel pour élaborer des instructions pédagogiques officielles (IO), en y associant la profession et les organisations syndicales. Cet enseignement est envisagé essentiellement dans le cadre de la collaboration avec les enseignants d'autres disciplines, conformément aux pratiques des professeurs documentalistes sur le terrain : « L'enseignement de l'Information-Documentation en interdisciplinarité doit être conforté sous la forme d'un curriculum de la Sixième à la Terminale, dont le professeur documentaliste a la responsabilité : la transmission des notions et compétences info-documentaires lui revient, tandis qu'un enseignant d'une autre discipline peut, dans ce cadre, travailler un objet de son programme. » (Reims, 2012)⁵.

³ Compte rendu des interventions du 31/03/2010 sur : http://www.snes.fr/IMG/pdf/Compte_rendu_journee_d_action_du_31_mars_2010.pdf

⁴ Rapport en téléchargement sur le site des Archives ouvertes en SIC : http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00520098/fr/

⁵ Tous les mandats de Congrès pour la Documentation sont en ligne sur : <http://www.snes.fr/-Motions-de-congres-nationaux-du-.html>

... mais auxquelles le Ministère reste sourd !

Force est de constater que jusqu'à présent, les programmes scolaires ne retiennent que deux dimensions de l'éducation à l'information : son caractère interdisciplinaire et la maîtrise technique des différents outils numériques. Ces deux aspects, certes essentiels, ne suffisent cependant

« *L'enseignement de l'Information-Documentation en interdisciplinarité doit être conforté sous la forme d'un curriculum de la Sixième à la Terminale, dont le professeur documentaliste a la responsabilité.* »

pas à assurer l'accès à une culture informationnelle pour l'ensemble de nos élèves. C'est pourquoi notre syndicat n'a eu de cesse de porter la revendication d'un « curriculum info-documentaire » :

- 2006 et 2007 : Audiences au Ministère. Longues argumentations sur la nécessité d'une formation de tous les élèves en information-documentation, d'une progression des apprentissages documentaires de la Sixième à la Terminale, en collaboration avec les collègues d'autres disciplines. Demande de l'élaboration d'instructions officielles (IO), de l'instauration d'un véritable curriculum.

- 2008 : « Six propositions pour la revalorisation de la profession d'enseignant documentaliste » (courrier au Ministre). Proposition 1 : Élaborer des instructions pédagogiques officielles pour donner une cohérence à l'enseignement de l'information-documentation actuellement disséminé dans l'ensemble du cursus scolaire.

- 2010 : Courrier à la DGEESCO⁶ au sujet du projet de circulaire de missions pointant le désaccord avec un texte qui n'est pas accompagné d'IO, indispensables à la mise en place d'un curriculum.

- 2011 : Audience à l'IG EVS. Le Parcours de formation à la culture de l'Information (PACIFI) est encore une occasion manquée. L'IG EVS refuse le curriculum, prétextant rejeter des « cours de documentation ». Cet argument éculé est symptomatique d'une vision obsolète du rôle pédagogique des professeurs documentalistes.

- 2012 : Consultation sur la refondation de l'École. Le SNES intervient sur l'importance de la culture informationnelle dans la culture commune afin de permettre la compréhension du monde et de ses évolutions, et de passer de pratiques spontanées à des pratiques raisonnées. Il dénonce le B2I qui réduit la formation à des compétences de type procédural. Il rappelle que l'enseignement fait partie des missions des enseignants documentalistes et propose de construire un véritable curriculum info-documentaire tout au long de la scolarité, qui permettrait aux enseignants documentalistes de

travailler avec les enseignants d'autres disciplines, autour d'objets d'études communs.

Et maintenant, sur le terrain ?

Les enquêtes menées par le SNES-FSU⁷ (2007) montrent qu'une grande majorité des collègues souhaite qu'un curriculum de formation soit défini nationalement, de la Sixième à la Terminale. Les travaux et recommandations des chercheurs semblent donc répondre largement aux attentes de la profession, et la légitimité des organisations représentatives à défendre l'instauration d'un curriculum (SNES-FSU et FADBEN essentiellement) en sort renforcée.

Mais que faire pour que soit concrètement mis en œuvre un curriculum revendiqué depuis une bonne dizaine d'années déjà ? Face au vide de l'Institution et à l'urgence ressentie par les personnels pour mettre en place une véritable formation des élèves, un travail de réflexion sur la définition précise de ce curriculum a été amorcé au sein de notre syndicat. Il s'appuie sur les travaux de didacticiens de l'information-documentation, et de chercheurs en SIC, ainsi que sur notre expérience de terrain, validée par des stages académiques et des enquêtes nationales.

Si on le transpose au système éducatif français, le « curriculum » engloberait :

- les programmes (qui définissent les finalités et les contenus d'enseignement),
- les accompagnements de programmes (qui s'intéressent aux méthodes et aux critères d'évaluation),
- les matériels et ressources (notamment les manuels),
- les grilles horaires professeurs et élèves,
- les circulaires de missions des personnels enseignants,
- les textes officiels définissant les certifications et examens.

⁶ Courrier disponible en ligne sur : http://www.snes.edu/IMG/pdf/blanquer_degesco_juin_2010-1.pdf
⁷ Résultats des enquêtes à lire sur : <http://www.snes.edu/Deux-enquetes-sur-la-profession.html>

Finalité et objectifs

La mise en œuvre d'un enseignement de l'information-documentation répond à un enjeu démocratique, celui de la formation à la maîtrise de l'information avec pour objectif prioritaire l'égalité de tous les citoyens à l'accès à l'information et à son utilisation raisonnée.

Cet enjeu se décline sous trois aspects : l'enjeu intellectuel, l'enjeu culturel et social ainsi que l'enjeu professionnel.

L'enjeu intellectuel consiste d'une part, à amener l'élève à s'approprier les savoirs de l'information-documentation et, d'autre part, à faire évoluer ses représentations pour construire des connaissances. Il s'agit aussi d'apprendre à apprendre par le biais du partage et de la production d'information.

➤ Exemple de compétence à développer : connaître les principes régissant l'accès à l'information.
Notions afférentes : centre de ressources, système d'information, opérateurs booléens, hypertexte, indexation, etc.

L'enjeu culturel et social réside dans le fait que l'élève puisse connaître et comprendre la société de l'information dans laquelle il évolue pour pouvoir s'y intégrer et y agir.

➤ Exemple de compétence à développer : avoir une pratique raisonnée et responsable des médias.
Notions afférentes : identité numérique, droit à l'image, réseaux sociaux, etc.

Enfin, **l'enjeu professionnel** vise à permettre à l'élève d'acquérir une maîtrise de l'information nécessaire pour construire son projet d'orientation et, à plus long terme, pour s'insérer dans le monde du travail.

➤ Exemple de compétence à développer : connaître l'information sur les filières professionnelles, les formations et le marché de l'emploi.
Notions afférentes : ressources institutionnelles, bases de données, portail, etc.

Contenus et progression

Dès la **Sixième**, l'objectif sera de faire connaître aux élèves les principes régissant la production de l'information et son accès (notions de document, auteur, éditeur, classement des documents, etc.).

À partir de la **Cinquième**, on s'intéressera plus spécifiquement à la recherche d'information via des outils numériques.

La classe de **Quatrième** sera l'occasion de commencer à

aborder des notions relevant de l'éducation aux médias (typologie des médias, pluralisme de la presse, presse en ligne...).

En **Troisième**, l'accent sera mis sur des notions d'information-documentation et de communication plus complexes : langages contrôlés, synthèse de documents, bibliographie, outils collaboratifs...

Au lycée, la classe de **Seconde** constituera un moment de reprise et d'approfondissement d'un certain nombre de notions enseignées au collège.

Enfin, en **Première** et **Terminale**, seront abordées les questions de la veille, de la gestion des connaissances ainsi que les controverses émergentes dans le contexte de la société numérique (référencement du web, droit à l'oubli numérique...).

Un même objet pourra être abordé à des moments différents de la scolarité mais avec des niveaux de difficulté plus élevés. Enfin, comme toute activité info-documentaire s'inscrit dans un contexte disciplinaire et/ou éducatif, la plupart des interventions pédagogiques des professeurs documentalistes s'appuieront sur une ou plusieurs disciplines scolaires.

Au sein du secteur « Contenus » du SNES-FSU qui s'intéresse aux pratiques pédagogiques et aux contenus d'enseignement, et donc en lien avec des enseignants de différentes disciplines du collège comme du lycée, les finalités et objectifs d'un curriculum info-documentaire ont été présentés, et une progression des apprentissages a été proposée. Nous livrons ici les grandes lignes d'une réflexion menée par les membres du collectif national Documentation du SNES-FSU, en lien avec des collègues d'autres disciplines du secteur « Contenus » :

Conclusion

Malgré le silence assourdissant de notre ministère de tutelle face à la revendication du curriculum, notre syndicat continue d'agir pour promouvoir cette revendication, notamment dans le cadre de rencontres avec d'autres syndicats enseignants et

⁸ L'appel est publié ici : <http://www.snes.edu/Appel-Pour-une-autre-methode-de,23202.html>

⁹ Pour lire les courriers de soutien aux Manifestes FADBEN pour l'enseignement de la culture de l'information : http://www.snes.edu/IMG/pdf/courrier_manifeste_fadben.pdf et http://www.snes.edu/IMG/pdf/fadben_avril_2012.pdf

avec notre association professionnelle, la FAD-BEN. Cette dernière a ainsi co-signé avec d'autres associations professionnelles, plusieurs organisations syndicales et mouvements pédagogiques, l'appel « Pour une autre méthode de construction des programmes scolaires »⁸ lancé en mars 2012 par le SNES-FSU, et qui demande l'ouverture de discussions démocratiques autour des contenus à enseigner et des compétences à acquérir, comme la prise en compte des travaux de recherche. Notre organisation syndicale a, pour sa part, soutenu les Manifestes de la FADBEN (2008 et 2012)⁹.

Loin de la vision irréaliste, libérale, réductrice, voire méprisante du métier portée actuellement par le projet des 3C, des professeurs documentalistes engagé(e)s continuent à œuvrer dans les académies au plus près du terrain, mais aussi lors de rencontres nationales, pour porter l'image d'un métier dont l'importance pédagogique est cruciale, si l'on veut donner les moyens à tous les élèves de s'intégrer de façon éclairée dans la société de l'information du XXI^e siècle. Il n'est pas question pour nous de cautionner la vision d'une profession réduite à son lieu d'exercice (« en fréquentant le CDI, chaque élève pouvait compléter sa culture, prendre une respiration¹⁰... »), sans aucune mention de l'apport pédagogique que nous espérons voir légitimé un jour par la mise en œuvre officielle d'un curriculum info-documentaire. Alors que depuis 2003, le concept de curriculum info-documentaire n'a cessé de se populariser au sein de la profession et de se développer scientifiquement, l'Inspection Générale EVS a, quant à elle, choisi de le combattre. On peut se douter des raisons de ce positionnement : vision rétrograde du rôle pédagogique des professeurs documentalistes considéré(e)s comme des auxiliaires des autres enseignants et surtout, refus des conditions nécessaires pour la prise en charge de tous les élèves dans le cadre d'un enseignement identifié

(plan pluriannuel de recrutement en certifiés de Documentation, révision du calcul du temps de service prenant en compte la fonction pédagogique, création d'une inspection spécifique et d'une agrégation, ouverture de postes d'aide-documentaliste).

Gageons que l'intervention des personnels finira par payer, comme le pensait Jean-Louis Charbonnier dans un entretien livré en 2008 : « Sans cette intervention, il n'y aurait ni CAPES de documentation, ni circulaire de mission car c'est contre les responsables ministériels, et parfois aussi contre quelques organisations syndicales, que le SNES, avec la FADBEN, ont imposé ces revendications. Si nous n'avions pas su mobiliser la profession avec nous, nous n'aurions jamais rien obtenu ! Pourquoi en serions-nous incapables aujourd'hui ? ».

Pour en savoir plus...

« Professeur documentaliste : itinéraire d'un métier militant ». Supplément à l'US du 2 juin 2012, n°721. Disponible sur : http://www.snes.fr/IMG/pdf/52P_Documentaliste_2012.pdf

Cette publication du SNES-FSU analyse la situation des professeurs documentalistes, elle met en relief les obstacles auxquels ils se heurtent mais aussi leurs réussites, et trace des perspectives d'avenir en précisant les revendications sur le métier. Elle est l'occasion de mieux faire connaître la profession d'enseignant documentaliste et de susciter des débats autour de l'éducation des élèves à l'information-documentation.

¹⁰ *Vademecum : vers des centres de connaissances et de culture* (<http://eduscol.education.fr/cid60332/vers-des-centres-connaissances-culture-vade-mecum.html>)